

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 6 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 6 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le trente janvier deux mil dix-neuf, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc SCHALLER, maire.

Etaient présents : Mme Lise NAUDIN - M. Frédéric GUEGUEN -- Mme Florence BRAUX -- Mme Claude CARRE - M. Hubert DORUT - M. Luc SCHALLER - Mme Isabelle BOUDVILLAIN est arrivée à 20h30.

Absents (es) :

- M. Nicolas ARRIBE, excusée, pouvoir à M. Frédéric GUEGUEN

Mme Maud HENRY, secrétaire de mairie assistait à la séance.

Secrétaire de séance : Mme Claude CARRE

La bienvenue est souhaitée à Mme Braux pour son retour parmi nous, suite à son grave accident.

1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 21 novembre 2018

Le compte rendu de la séance du 21 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité,

2ème point de l'ordre du jour : Réflexion relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau aux communautés de communes.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que la communauté de communes devra intégrer l'eau dans ses compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2020, sauf si les communes membres s'y opposent. Dans ce cas, le transfert de cette compétence interviendrait le 1^{er} janvier 2026 au plus tard. Concrètement, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25% des communes membres de la communauté de communes, représentant au moins 20% de la population, devront avoir délibéré pour s'opposer au transfert de la compétence eau potable et reporter ainsi le transfert automatique de la compétence au 1^{er} janvier 2026 au plus tard.

Le maire propose d'émettre un avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 contre émet un avis défavorable et s'oppose au transfert de la compétence eau potable à la 3CVT au 1^{er} janvier 2020. (Mme Boudvillain n'a pris part au vote. Arrivée à 20H30)

3ème point de l'ordre du jour : Très haut débit - le réseau hertzien RCUBE THD

Monsieur le maire informe le conseil municipal du courrier en date du 26 novembre 2018 émanant de la Région Bourgogne Franche Comté et concernant l'information que le très haut débit Radio est désormais opérationnel dans notre commune via le réseau Rcube THD. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, demande une réunion d'information avec le fournisseur d'accès OZONE.

4^{ème} point de l'ordre du jour : Affaires diverses

- Monsieur le maire informe le conseil municipal que les résultats de l'enquête publique pour la demande d'autorisation unique pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Préhy présentée par la SARL SEPE de la tête des Boucs, sont consultables en mairie et sur le site de la préfecture. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable.
- Les travaux de réparation du coffret de sécurité de la cloche de l'église sont prévus vendredi 8 février par l'entreprise BODET.
- Concernant le recensement de la population en cours, difficultés pour joindre 3 familles, elles seront contactées par M. Gueguen et Mme Braux.
- M. Luc Schaller informe qu'il a passé la lame de déneigement trois fois (5heures).
- Monsieur le maire informe que nous avons reçu en mairie le plan spécifique, intégré au dispositif ORSEC, de distribution d'iode stable à la population en cas d'accident nucléaire.
- Travaux rue de Vaucharmes : des devis ont été demandés
- Une situation budgétaire est présentée.
- Le secrétariat de mairie est repeint par les agents de la communauté de communes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 50

Le maire
Marc SCHALLER

Le secrétaire de séance
Claude CARRE